

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

**SEANCE DU 9 avril 2010**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 9 avril 2010 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

*Présents* : DUGENEST Jean-Claude, GALLAND Raymond, ABIAN Vincent, FORTINEAU Vincent, FLEUR Cyril, ELIES Christian, BONESME Christiane, GUILBAUD Monique, MAZAL Chantal, Patricia CARON, FRAGNIER Jacques, GRAND Gérard

*Absents excusés* : LABERGERE Marcel, PINET Franck,

Madame MAZAL est désignée comme secrétaire de séance.

## **Travaux de voirie et de bâtiments**

Le maire informe le conseil municipal des devis examinés par la commission bâtiments. Le conseil municipal, sur proposition de la commission, retient les entreprises suivantes :

- Entreprise Chaignon pour les travaux d'habillage inox de la partie cuisine de la cantine (1994.56 € TTC)
- Entreprise Couleur déco pour les travaux de peinture de la partie existante de la salle polyvalente (4716.07 € TTC)
- Entreprise Frappat pour les travaux de faux plafond de la partie existante de la salle polyvalente (683.51 € TTC)
- Entreprise Paul pour les peintures des portes et fenêtres arrière de la Poste (1214.17 € TTC)
- Entreprise Couleur déco pour la peinture intérieure de la cantine (1975.36 € TTC). Ce devis comprend la pose d'un revêtement sur l'ensemble du pignon.
- Entreprise Paul pour la peinture des portes de l'Eglise (650.19 € TTC)
- Entreprise Bodet pour la remise aux normes des cloches de l'église et le remplacement du moteur de volée (5226.76 € TTC)

Pour les travaux de voirie, le maire explique au conseil municipal que la commission voirie a étudié les devis du SIERS et établi des priorités afin de procéder à la réalisation des travaux (1- Travaux de point à temps, 2- Village de la Roche, 3- Route de Lavaud, 4- Route de Lauzine, 5- Aménagement du chemin de Puy Guillon, 6- Route au village des Granges). A ces travaux, s'ajoute la réfection de la route de la Roche suite au glissement de terrain. Le conseil municipal accepte ces priorités et décide d'inscrire au budget la somme de 140 000.00 €.

## **Affectation du résultat de l'exercice 2009**

Le résultat d'exploitation fait apparaître un solde cumulé de 183 114.26 € en fonctionnement et un besoin de financement de 76 263.79 € en investissement.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de couvrir le besoin de financement pour un montant de 76 263.79 € en investissement et de reporter 106 850.47 € en fonctionnement.

## **Vote des taux d'imposition :**

Les taux sont maintenus pour 2010 ; taxe habitation : 7.94, foncier bâti : 12.85, foncier non bâti : 62.04.

## **Vote du budget primitif 2010 :**

Le budget s'équilibre à 732 602.47 € en section de fonctionnement et 408 041.41 € en section d'investissement. Ces sommes incluent les reports des exercices antérieurs, les écritures internes et les dépenses et recettes de l'exercice.

## **En fonctionnement :**

Les dépenses principales concernent :

- les frais de personnels (285 300.00 €)
- les travaux de voirie (140 000.00 €) à réaliser par le SIERS
- les charges à caractère général (141 920.00 €)
- les autres charges de gestion courante (76 300.00 €)

Les principales recettes sont :

- l'ensemble des dotations et compensations de l'état : 245 632.00 €
- Le produit des impôts directs (taxe d'habitation et taxes foncières) : 151 788.00 € (maintien des taux de 2009)
- La taxe sur les pylônes EDF (80 256.00 €)

### **En investissement :**

Les principales dépenses inscrites concernent :

- la reconstruction de la salle polyvalente (150 000.00 €)
- Les travaux sur les bâtiments communaux (peintures notamment pour 24 000.00 €)
- Des acquisitions de matériel
- Les participations de la commune aux constructions des pavillons HLM et du centre de secours de Dun le Palestel 60 000.00 €)

Les recettes inscrites concernent :

- le FCTVA (20 537.00 €)
- L'autofinancement : couverture du besoin de financement de l'exercice 2009 (76 263.79 €), dotation aux amortissements (26 311,47 €), virement de la section de fonctionnement (32 731 €)
- Un emprunt (programmé à hauteur de 90 000.00 €)

### **Questions diverses :**

- Courrier de Monsieur Mahoudeau : Celui-ci fait part de son mécontentement suite à l'article paru dans la presse (compte rendu du conseil municipal du 12 mars) concernant les termes employés. Les termes « admission en non valeur » (annulation de titres de paiements) sont ceux de la comptabilité publique. La décision du conseil municipal équivaut à une remise gracieuse de 3 mois et ½ de loyers.
- Plan de mise en accessibilité de la voirie des espaces publics des communes de la Communauté de Communes du Pays Dunois : Ce plan est réalisé par le Cabinet SAUNIER et Associés à la demande de la communauté de communes. Il préconise de nombreux aménagements, non chiffrés, mais dont les coûts pourraient être très élevés. Le conseil municipal s'interroge sur la capacité des communes à réaliser de tels investissements.
- Collège de Dun le Palestel : le maire informe le conseil municipal qu'il s'est rendu à une réunion organisée par les parents d'élèves afin de dénoncer la diminution de la dotation horaire du collège pour qui ne permettrait plus aux élèves de bénéficier du nombre d'heures de cours auquel ils ont droit. Le conseil municipal adopte une motion de soutien.
- Convention ATESAT : Le conseil municipal décide de signer avec la DDE la convention d'assistance technique pour la mission de base (voirie et circulation).
- Construction du Centre de secours de Dun le Palestel : Le maire informe que la participation de la commune à la construction du centre de secours de Dun le Palestel serait de 30 243.55 € (répartition proportionnelle à la population desservie). Ce montant est estimatif car si des avenants devaient être souscrits en cours de réalisation, il serait procédé, sur justification, à un appel de fonds supplémentaire en fin de programme. Le conseil accepte cette proposition et autorise le maire à signer les actes à intervenir.
- Compte rendu du conseil d'école du 19 mars 2010 : Le nouveau poste sera implanté à Maison-Feyne. De ce fait la répartition des classes sera la suivante : Maison-Feyne CM1 / CM2 et CE2 soit 46 élèves, Fresselines CE1, CP, GS et une partie des MS soit 52 élèves et Villard MS, PS et TPS soit 16 élèves et la possibilité de 10 entrants en cours d'année. Quelques difficultés ont été rencontrées pour l'accueil des enfants pendant la période de neige. Les communes de Fresselines, Maison-Feyne et Villard se sont mises d'accord pour régler le problème de l'accueil en cas de situations exceptionnelles. Il est demandé la peinture des portes extérieures de l'école. Pour la cantine scolaire, quelques parents demandent des menus plus équilibrés et proposent de faire viser les menus par l'infirmière scolaire. Le conseil municipal estime que les enfants bénéficient de repas « maison » préparés sur place et qui leur donnent satisfaction.
- Les 50 ans du groupe scolaire de Fresselines : le maire propose que la commission « Tourisme culture communication » se réunisse le vendredi 23 avril à charge pour elle de voir ce qui pourrait être organisé.

La séance est levée à 22 h 40

Le Maire,  
Jean-Claude DUGENEST